



Crassule de Helms (*Crassula helmsii*)

Éradication de la Crassule de Helms sur une zone humide de Seine-et-Marne

Conseil départemental de Seine-et-Marne

- Depuis 1991, le département de Seine-et-Marne mène une politique de préservation des espaces naturels sensibles. En 2017, il est propriétaire de plus de 1 700 ha de sites naturels, dont les deux tiers sont ouverts au public (22 sites répartis sur le territoire seine-et-marnais). La gestion de ces espaces est réalisée en régie par le département.
- Contact : Christian Desmier, bureau de la gestion des espaces naturels sensibles : christian.desmier@departement77.fr

Site d'intervention

- La station se situait au lieu-dit « Vallée du Bois Guyon », sur la commune de La Genevraye (77). Il s'agissait d'une dépression humide et marécageuse, ou mare temporaire, colonisée principalement par du roseau commun (*Phragmites australis*). Cette parcelle était à l'époque propriété d'un carrier.
- La présence de Crassule de Helms a été découverte par un botaniste de l'Association des naturalistes de la Vallée du Loing et du massif de Fontainebleau (ANVL) en 2007.
- La crassule était répartie sur environ 200 m², formant un tapis dense sur environ la moitié de cette superficie. La station était à demi en eau.

Nuisances et enjeux

- Par sa forte capacité de colonisation, la crassule est susceptible de provoquer l'obstruction de fossés et canaux d'écoulement des eaux. Elle peut également limiter le développement des espèces végétales indigènes et perturber l'équilibre écologique du milieu.
- Le site étant à proximité du marais d'Épisy, site classé Natura 2000 «Basse vallée du Loing» et sur la liste verte des aires protégées de l'UICN, le risque que la crassule s'y développe également n'était pas négligeable.

Interventions

- Une concertation a eu lieu avec le Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP) afin d'organiser une intervention rapide et efficace.
- L'objectif était d'éradiquer la crassule avant qu'elle ne se dissémine.



1- Localisation du site d'intervention.

Intervention

- Au printemps 2007, une opération d'arrachage manuel a été mise en place. Les plants de crassule ont été retirés manuellement le plus soigneusement possible, à l'aide de râteaux, puis systématiquement placés dans des sacs poubelles de 100 L.
- Afin d'éviter que des plantes échappées ne s'éparpillent dans le reste de la mare, une bâche a été installée verticalement, pour cloisonner la zone de chantier.
- Tous les sacs poubelles fermés ont ensuite été entreposés sur une plateforme bétonnée en plein soleil.
- À l'automne suivant, après vérification que leur contenu n'était pas vivace, ils ont été éliminés en benne de déchets verts classiques.
- L'arrachage de *Crassula helmsii* a contraint à l'arrachage des phragmites, car il était difficile de les séparer. Les tiges de phragmites ont été rassemblées en tas sur la zone la plus colonisée par la crassule, puis brûlées sur place.

Suivi

- Par la suite, la station a été visitée durant l'été, chaque mois, par deux personnes.
- Un complément d'arrachage et de ramassage a été nécessaire, à l'aide d'une truelle de maçon pour gratter la surface du sol et arracher efficacement les quelques plantes qui étaient réapparues. Lors des deux premières visites, 1 ou 2 sacs poubelles ont été ramassés puis, lors des suivantes, seulement quelques individus ont été localisés et extraits.
- À partir du milieu de l'été, plus aucune pousse n'avait été observée.
- La surveillance mensuelle a été poursuivie jusqu'à l'automne, puis 2 ou 3 fois l'année suivante (avril, juin et août 2008).



Résultats et bilan

■ Résultats

- Lors de la première opération d'arrachage, l'équivalent d'1 m³ de matières a été récolté, comprenant les plants de crassule, mais également de la terre et des rhizomes de phragmites, difficiles à séparer.
- Après l'été 2007, aucune repousse n'a été constatée au cours du suivi.
- En 2017, un retour sur la station a été réalisé, aucun plant de crassule n'a été observé. Le profil des lieux a cependant été modifié : la dépression humide a été recréée et le site comporte désormais un bassin en eau pourvu d'une île.

■ Bilan financier

- La première opération a mobilisé 5 personnes durant une journée (2 agents du département, 2 agents du CBNBP et un agent de l'Onema).
- On peut globalement considérer que le suivi post-opération a nécessité une dizaine d'heures sur place au total (hors transport).
- Cette opération a été effectuée en autofinancement, sur le temps de travail des agents mobilisés.

Valorisation des actions

- Les opérations ayant eu lieu sur un terrain privé, aucune communication publique n'a été effectuée.

Perspectives

- La crassule ayant été éradiquée, aucune action future n'est prévue sur le site.

Remarque

- Le compte rendu de cette intervention de gestion ne rassemble pas toutes les informations qui figurent généralement dans les fiches de retour d'expérience co-rédigées depuis 2014 avec de nombreux gestionnaires dans le cadre des travaux du groupe de travail IBMA.
- C'est dû en grande partie au fait que cette intervention date de 10 ans et qu'elle a été couronnée de succès. En effet, les intervenants du Conseil départemental et du CBN BP n'ont pas eu à recourir à une aide extérieure et comme à cette époque le réseau d'échanges d'information sur la gestion des EEE n'était pas encore fonctionnel, cette intervention n'a pas fait l'objet d'un compte rendu immédiat qui aurait sans doute permis de recueillir des précisions et des illustrations supplémentaires.
- Elle nous semble toutefois présenter un intérêt certain en ce qui concerne la gestion de la Crassule de Helms, c'est pourquoi ce compte rendu, même tardif, est présenté.

Rédaction : Doriane Blottière, Comité français de l'UICN, et Christian Desmier, Conseil départemental de Seine et Marne.

Retour d'expérience de gestion réalisé dans le cadre des travaux du groupe de travail Invasions Biologiques en milieux aquatiques – Agence française pour la biodiversité & UICN France, octobre 2017, venant compléter celles compilées dans le volume 2 de l'ouvrage « Les espèces exotiques envahissantes en milieux aquatiques : connaissances pratiques et expériences de gestion », dans la collection comprendre pour agir de l'Onema (<http://www.onema.fr/node/2052>).



AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



2- Le marais d'Épisy.

3- Plants de crassule sur la zone humide.

4, 5- Profil du site en septembre 2017.